

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1292

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Immatriculations

511 053 126 RCS Saint-Nazaire.

GARLAN.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Nom commercial : MAISON DE LA PRESSE.

Administration : Gérant : Garlan, Stéphane, Gérant : Joly, Christine, nom d'usage : Garlan.

Capital : 200000 EUR.

Adresse : 243, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 44500 La Baule-Escoublac.

Origine du fonds : Création.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit de participations par voie d'échange, achat, d'apports, de souscription ou autrement de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. La prestation de services dans les sociétés du groupe en matière de gestion et notamment dans les domaines comptable, financier, administratif et juridique, informatique et commercial. La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement : de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles ou droits immobiliers en question..

Adresse : 243, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 44500 La Baule-Escoublac.

A dater du : 17 juin 2019.

Date d'effet : 2 juin 2025.

Date de commencement d'activité : 1^{er} avril 2009.

Commentaires : Immatriculation d'une personne morale suite au transfert du siège hors ressort.